

**Assemblée communale extraordinaire  
mardi 7 juillet 2020  
à 20.00 heures à la salle de spectacles**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons cordialement à participer à cette assemblée, dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Informations relatives à des soutiens envisagés, liés au Covid-19.
3. Discuter et voter une diminution de taxe de déchets pour les commerces pour 2020, liée au Covid-19.
4. Informations et explications du Conseil communal sur la situation actuelle du Complexe scolaire.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 30'000.- pour la mise en place d'une commission temporaire pour relancer un projet de complexe scolaire.  
Financement : par les recettes courantes
6. Divers et informations.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné au point 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet [www.courtetelle.ch](http://www.courtetelle.ch). Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au **lundi 6 juillet 2020**.

Courtételle, le 22 juin 2020

Le Conseil communal